



DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

**ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 2 août 2005 portant création d'une commission scientifique d'acquisition et de cession d'objets destinés à l'enrichissement des collections des musées de France relevant du ministère de la défense.**

*Du 25 juillet 2007*

NOR D E F P 0 7 6 1 9 7 1 A

---

*Texte modifié :*

Arrêté du 2 août 2005 (BOC, 2005, p. 5334. ; BOEM 685.1.1) modifié.

*Référence de publication :* JO n° 183 du 9 août 2007, texte n° 32 ; JO/188/2007.

---

Le ministre de la défense,

Vu la loi 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, notamment son article 10 ;

Vu le décret n° 2002-628 du 25 avril 2002 pris en application de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, notamment son article 14 ;

Vu l'arrêté du 2 août 2005 portant création d'une commission scientifique d'acquisition et de cession d'objets destinés à l'enrichissement des collections des musées de France relevant du ministère de la défense, notamment son article 3,

Arrête :

Art. 1er. L'article 3 de l'arrêté du 2 août 2005 susvisé est complété comme suit :

« Elle émet, dans les mêmes conditions, un avis sur les propositions de mises en dépôt faites aux musées. »

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 juillet 2007.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur du cabinet civil et militaire,*

A. VIAU.